

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 28 novembre 2019** à compter de **11 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. RÉGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019)

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-11-35194 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-11-35194

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RÈGLEMENTS

- 19-11-35195** 2.1 ADOPTOIN DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-2 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 931 358,59 \$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-191 (2018) ET ANNULANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-191-1 (2019)

RÉSOLUTION 19-11-35195

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook réalise un projet de réalisation des travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le règlement d'emprunt 29-191 (2018);

CONSIDÉRANT que des coûts supplémentaires importants ont été constatés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de modifier le règlement d'emprunt 29-191 (2018);

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-191-2 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée extraordinaire du 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

19-11-35196 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-11-35196

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière